



Remboursement mutuelle

Par **Soso31000**, le **06/02/2024** à **12:02**

Bonjour,

J'ai repris le travail après 3 ans de congés parentaux en 2019. On m'a affilié d'office à la mutuelle de mon travail. Mais 3 mois après j'ai appris que je pouvais la résilier pour n'avoir que celle de mon mari.

Aujourd'hui, en 2024, je m'aperçois que je n'ai jamais été remboursé de mes frais de santé depuis cette date de résiliation. J'ai pourtant bien rempli le document que m'avait demandé mon employeur, et tous les ans je dois renouveler cette demande avec pour preuve que la mutuelle de mon mari est obligatoire.

Mes enfants sont bien remboursés, mon mari aussi, et j'avoue ne pas avoir regardé en détail tous mes relevés bancaires. Je voyais " remboursement mutuelle" sur le relevé sans savoir si c'était pour mes enfants, mon mari ou pour moi.

Je veux bien prendre ma part de responsabilité, mais il me semble que ce n'est pas normal que la télétransmission n'ait pas été faite en 2019.

Qu'en pensez vous?

Merci